



DECISION N°2018_015

TARIFS DE LA SALLE DES FETES « CANTARELLO »

Le MAIRE de la Commune de ROQUEMAURE,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération N°2014_04_017 du 17/04/2014 portant délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire, notamment l'alinéa n°2 pour fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal. A savoir les tarifs des services municipaux (Cantine, ALSH, Médiathèque, location Salle des Fêtes, le cimetière, les cautions ou dédommagement pour prêt de matériel divers, le disque de stationnement),
- VU la délibération N°2018_01_012 du 25/01/2018 portant décision de ne plus louer la grande salle aux particuliers,

DECIDE

ARTICLE 1er

Il convient de modifier les tarifs de la salle des fêtes « Cantarello » située route de Nîmes et d'annuler la délibération tarifaire N°2012_07_098 du 31 juillet 2012.

ARTICLE 2

Les nouveaux tarifs en vigueur sont :

<u>Association roquemauroise (usage associatif) :</u>	
Gratuité 1 fois par an + 1 loto + 1 assemblée générale	
1 journée : 9h-18h ou 18h-9h	220€
½ journée : 9h-12h ou 13h-18h	120€
<u>Association extérieure :</u>	
1 journée : 9h-18h ou 18h-9h	1 200€
½ journée : 9h-13h ou 13h-18h	700€
<u>Salle côté bar uniquement</u>	
<u>Roquemaurois (usage personnel) :</u>	
Caution	1 500€
Week-end : du samedi 9h au dimanche 18h	350€
Journée : de 9h à 18h ou 18h à 9h	200€
Personnel municipal pour un usage strictement personnel (à justifier) :	½ tarif

.../...

-2-

ARTICLE 3

Le régisseur municipal chargé de la salle des fêtes assurera ces encaissements, conformément au règlement intérieur de la salle.

ARTICLE 4

La Directrice des Services est chargée de l'exécution de la présente décision et dont communication sera faite au prochain conseil municipal, après visa en Préfecture du Gard.

A Roquemaure, le 05 février 2018.

Le Maire,

André HEUGHE

The image shows a blue circular official seal of the 'MAIRIE DE ROQUEMAURE' with a central emblem. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'A. Heughe'.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.